



Syndicat des eaux de Joux (Siren : 252506472)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Pontarlier
Arrondissement	Pontarlier
Département	Doubs
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/05/2000
Date d'effet	30/05/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Daniel DEFRASNE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	22 Rue Pierre Déchanet
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25300 Pontarlier
Téléphone	03 81 69 41 12
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	38 874
Densité moyenne	128,34

Périmètres

Nombre total de membres : 13

- Dont 12 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Fourcatier-et-Maison-Neuve (212502520)	122
25	Labergement-Sainte-Marie (212503205)	1 277
25	Les Fourgs (212502546)	1 443
25	Les Hôpitaux-Neufs (212503072)	947
25	Les Hôpitaux-Vieux (212503080)	469
25	Longevilles-Mont-d'Or (212503486)	621
25	Métabief (212503809)	1 432
25	Montperreux (212504054)	965
25	Oye-et-Pallet (212504427)	746
25	Rochejean (212504948)	756
25	Saint-Antoine (212505143)	331
25	Touillon-et-Loutelet (212505655)	278

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
25	CC du Grand Pontarlier (242500338)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p><i>Le syndicat a pour objet la production et la fourniture d'eau potable, prélevée exclusivement à partir de la station de pompage de Chaon sur le lac de Saint-Point, aux structures membres, qui en assurent la distribution aux usagers et la gestion de l'ensemble des équipements. A cet effet, le syndicat pourra procéder à toute acquisition nécessaire à la réalisation de son objet. Par ailleurs, le syndicat pourra céder de l'eau à des communes non adhérentes sur la base de conventions à définir entre les parties. Le conseil syndical en fixera alors le prix de vente.</i></p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)